

Appel pour une responsabilité des multinationales alignée sur le niveau international

Historique

Le 29 novembre 2020, l'initiative pour des multinationales responsables a été soumise au vote de la population suisse. Elle a été acceptée par une majorité de 50,7% des citoyen-e-s, mais a échoué à la majorité des cantons.



Les soutiens à l'initiative pour des multinationales responsables en 2020

Depuis, les choses évoluent rapidement au niveau international : l'Allemagne et la Norvège ont introduit des lois pour obliger les grandes entreprises à respecter les droits humains et les normes environnementales et l'UE prépare elle aussi une réglementation (CSDDD), qui s'appliquera dans toute l'UE. Celle-ci devrait être adoptée au troisième ou au quatrième trimestre 2023.

The image shows a screenshot of a tweet from Renew Europe (@RenewEurope) and a graphic titled "Support for alignment of the CSDDD with the international standards on sustainability due diligence".

The tweet text reads: "10 years ago, in Bangladesh, the Rana Plaza building housing garment factories collapsed, causing more than 1000 deaths. #RenewEurope is fully committed to adopt new measures to ensure the big companies will do their part to protect human rights and the environment. Tweet übersetzen".

The graphic displays logos of 39 major multinational corporations, investors, and associations, including: ALDI, Unilever, MARS, TOMS, DANONE, IKEA, BESTSELLER, VAUDE, FIR, GLOBAL NETWORK INITIATIVE, ERICSSON, Telia Company, novonordisk, ferraer, AP, OSOS, LA BANQUE POSTALE, Crédit Mutuel, INVESTOR ALLIANCE FOR HUMAN RIGHTS, EFG, Akademiker Pension, TKE, ASSET MANAGEMENT, LA FRANÇAISE, ircantec, PHITRUST, PHILTRUST, aciam, AVIVA INVESTORS, Hapag-Lloyd, ecofi, and asea.

Below the logos, the text states: "Support for alignment of the CSDDD with the international standards on sustainability due diligence".

Renew Europe (groupe des partis libéraux du Parlement européen) a joué un rôle décisif dans le projet de loi européenne.

39 grandes multinationales, investisseurs et associations de l'UE se sont adressés aux parlementaires européens dans une déclaration commune. Celle-ci demande que la directive européenne s'accorde aussi étroitement que possible avec les standards de soft law de l'ONU et de l'OCDE.

Rechercher un débloccage plutôt que la confrontation

Si un processus législatif ne démarre pas rapidement en Suisse, le pays risque de devenir, dès les prochaines années, le seul pays d'Europe sans responsabilité des multinationales. Cela impliquera des conséquences pour la réputation de l'économie suisse. Par ailleurs, de nouveaux obstacles bureaucratiques et d'éventuelles restrictions à l'accès au marché européen pourraient également survenir.

L'appel ci-dessous, s'il bénéficie d'un soutien suffisamment large, poussera le Conseil fédéral et le Parlement à se saisir rapidement du dossier et pourrait ainsi éviter l'organisation d'une nouvelle votation populaire.



Lors du processus parlementaire relatif à l'initiative pour des multinationales responsables, des représentant.e-s des milieux politiques, économiques, scientifiques et de la société civile avaient déjà tenté de trouver un compromis équilibré dans le cadre du « contre-projet du Conseil national ». Ce compromis aurait rendu le respect des droits humains et des normes environnementales obligatoire pour toutes les multinationales et conduit au retrait de l'initiative. Il a toutefois échoué de justesse.

Une nouvelle initiative comme garantie

La Coalition pour des multinationales responsables examine actuellement la possibilité de lancer une nouvelle initiative fédérale ou des initiatives cantonales dans plusieurs cantons, dont Bâle et Genève. Elle décidera à l'automne de quel projet sera lancé. Une nouvelle initiative servira de garantie contre d'éventuelles manœuvres politiques dilatoires et/ou tentatives d'affaiblir le contenu d'une nouvelle législation. Si une loi reprenant les éléments principaux mentionnés ci-dessous devait voir le jour, l'initiative serait alors retirée.

Texte de l'appel

Pour une responsabilité des multinationales alignée sur le niveau international

Les institutions européennes viennent de s'accorder sur la version finale de la directive européenne sur la responsabilité des multinationales (CSDDD). La Suisse doit elle aussi débloquent rapidement le dossier de la responsabilité des multinationales. Les politiciennes et politiciens, entrepreneuses et entrepreneurs, personnalités, organisations et associations signataires du présent appel s'engagent en faveur d'une loi qui contienne les éléments suivants :

- Un devoir de diligence raisonnable en matière de droits humains et de protection de l'environnement basé sur les risques et conforme aux standards internationaux (en particulier les Principes directeurs de l'ONU relatifs aux entreprises et aux droits humains et les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales).
- Une obligation d'établir des objectifs de réduction et des paliers d'abaissement des émissions nocives pour le climat.
- Une autorité de surveillance indépendante dotée de compétences étendues, sur le modèle du projet de directive de l'UE.
- Une responsabilité civile adaptée au droit suisse pour les dommages relevant des droits humains ou de l'environnement qui auraient pu être évités par une diligence appropriée.

Seriez-vous disposé-e à signer cet appel ?

Si oui, nous vous remercions de revenir vers nous d'ici au 31 août 2023 (délai provisoire). Si vous avez des questions, n'hésitez pas à contacter ines.blondel@responsabilite-multinationales.ch

Dès que le Conseil des ministres de l'UE, le Parlement européen et la Commission européenne se seront mis d'accord sur une réglementation dans le cadre des négociations en trilogue, l'appel sera lancé et mis en ligne, avec tou-te-s les signataires, sur un site internet indépendant.

La Coalition pour des multinationales responsables soutient l'appel sur le plan organisationnel, mais l'identité visuelle du site sera indépendante.

La Suisse : bientôt le seul pays d'Europe sans loi efficace sur la responsabilité des entreprises

Ces dernières années, de nombreux pays européens ont introduit des lois sur la responsabilité des multinationales en matière de respect des droits humains et de l'environnement et plusieurs procédures judiciaires contre des multinationales sont déjà en cours. En février 2022, la Commission européenne a elle aussi présenté une directive sur la responsabilité des multinationales (directive sur le devoir de vigilance des entreprises en matière de durabilité).

Celle-ci s'appliquera aux entreprises de l'UE à partir de 500 employés – 250 employés dans les secteurs à haut risque – et prévoit un devoir de diligence étendu et des mécanismes de mise en œuvre efficaces : une autorité de surveillance pourra infliger des amendes et, en cas de manquement à leur devoir de diligence, les multinationales seront tenues responsables des dommages occasionnés par leurs filiales et leurs fournisseurs. Elles devront par ailleurs rendre compte des démarches entreprises pour respecter les objectifs de l'accord de Paris sur le climat.

En décembre 2022, le Conseil de l'UE (Conseil des Ministres) a pris position concernant la directive européenne sur des multinationales responsables. Le 1^{er} juin 2023, le Parlement européen s'est lui aussi prononcé clairement en faveur de la directive. Les négociations en trilogue ont maintenant débuté, de sorte que la directive de l'UE pourrait bien être adoptée d'ici à la fin de l'année. Après cela, les États membres disposeront de 2 ans pour la mettre en œuvre. Ainsi, la Suisse deviendra bientôt le seul pays d'Europe sans réglementation efficace sur la responsabilité des multinationales.

LA LOI EUROPÉENNE EST SIMILAIRE À L'INITIATIVE POUR DES MULTINATIONALES RESPONSABLES ET VA MÊME ENCORE PLUS LOIN

		INITIATIVE MULTINATIONALES RESPONSABLES (2020)	CONTRE-PROJET ALIBI (en vigueur en Suisse depuis le 1 ^{er} janvier 2022)	FUTURE LOI EUROPÉENNE
Devoir de diligence	Droits humains	✓	✗ (seulement pour le travail des enfants et les minéraux de conflit)	✓
	Standards environnementaux	✓	✗	✓
Obligations climatiques	Obligation d'établir des paliers d'abaissement des émissions de CO ₂	✗	✗	✓
Autorité de surveillance	Autorité de surveillance habilitée à prononcer des sanctions	✗	✗	✓
Responsabilité civile	... pour les filiales à l'étranger	✓	✗	✓
	... pour les fournisseurs	✗	✗	✓

FRANCE
La France a adopté en 2017 sa loi sur le devoir de vigilance, qui oblige les grandes entreprises (à partir de 5000 employé-e-s) à respecter les droits humains et l'environnement. La France a été l'un des premiers pays européens à introduire une telle législation. Les entreprises qui manquent à leur devoir de vigilance peuvent être assignées en justice par toute personne justifiant d'un intérêt à agir et s'exposent à des amendes élevées. Les personnes lésées peuvent également engager la responsabilité civile d'une entreprise pour obtenir des dommages-intérêts. Huit procédures judiciaires sont actuellement en cours.

GRANDE-BRETAGNE
La Grande-Bretagne ne dispose d'aucune loi sur la responsabilité des multinationales, mais le système juridique britannique permet aux victimes de se saisir des tribunaux au titre du « duty of care », une sorte de devoir de vigilance établi par la jurisprudence. Les entreprises peuvent en effet être déclarées responsables si, par négligence, elles n'ont pas pris des mesures de précaution qui auraient pu empêcher un dommage. En automne 2021, un groupe de multinationales telles que Microsoft, Nestlé ou Unilever ont demandé au gouvernement britannique de présenter une loi ambitieuse sur la responsabilité des multinationales, afin de ne pas se laisser distancer par l'UE.

NORVÈGE
La Norvège a adopté à l'été 2021 le « Transparency Act », qui est entré en vigueur le 1^{er} juillet 2022. La loi prévoit un devoir de vigilance en matière de droits humains et de conditions de travail, par exemple la garantie d'un salaire digne, tout au long de la chaîne de valeur. Elle s'applique aux entreprises à partir de 50 employés et est mise en œuvre par une autorité de protection des consommateurs habilitée à infliger des amendes et à prononcer des injonctions.

PAYS-BAS
Les Pays-Bas ont adopté en 2019 une loi sur le travail des enfants. Celle-ci prévoit un devoir de diligence en matière de travail des enfants tout au long de la chaîne de valeur. Une autorité de surveillance est chargée de contrôler le respect de cette obligation par les entreprises et peut infliger des amendes en cas de manquement. Dans les cas extrêmes, des peines de prison peuvent même être prononcées à l'encontre de membres de la direction d'une entreprise. Le Parlement et le gouvernement débattent actuellement d'un renforcement de la loi, pour qu'elle soit étendue à d'autres violations des droits humains ainsi qu'aux atteintes à l'environnement. En parallèle, plusieurs procédures judiciaires contre des multinationales sont en cours devant les tribunaux néerlandais et des jugements ont déjà été rendus.

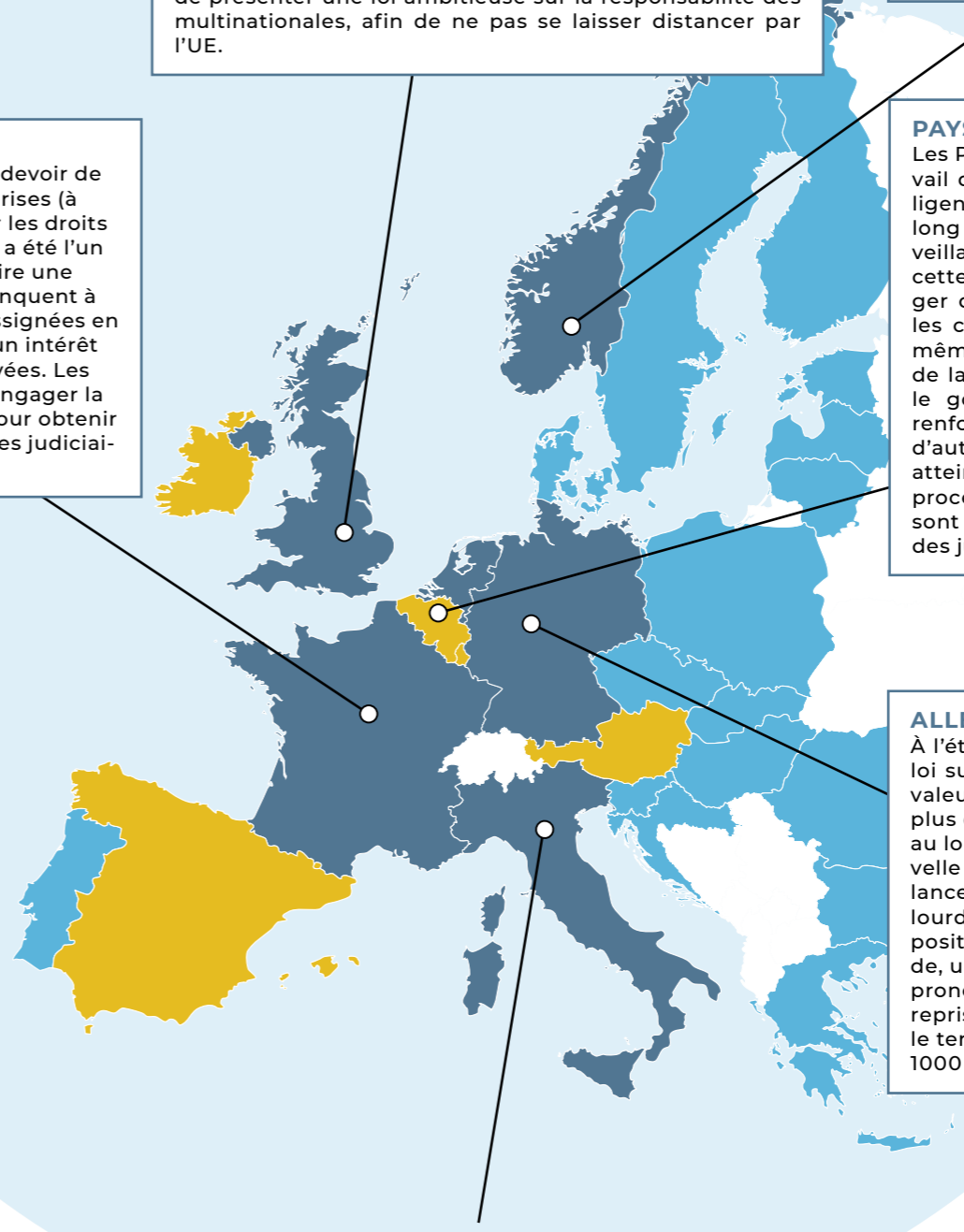
ALLEMAGNE
À l'été 2021, le Bundestag allemand a adopté une loi sur le devoir de diligence dans les chaînes de valeur, qui est entrée en vigueur début 2023. En plus d'imposer un devoir de vigilance étendu tout au long de la chaîne d'approvisionnement, la nouvelle législation instaure une autorité de surveillance qui pourra mener des contrôles et infliger de lourdes amendes en cas de non-respect des dispositions. À partir d'un certain montant d'amende, une exclusion des marchés publics pourra être prononcée. La loi s'applique aujourd'hui aux entreprises comptant plus de 3000 employé-e-s sur le territoire allemand. Dès 2024, ce seuil passera à 1000 employé-e-s.

ITALIE
L'Italie dispose d'une loi qui prévoit des amendes ou la confiscation de bénéfices si certaines violations des droits humains ou des délits environnementaux sont causés par un-e employé-e d'une entreprise ou par un tiers agissant dans l'intérêt de l'entreprise. L'entreprise peut toutefois échapper à la sanction si elle met en place un programme de « compliance ». Même s'il ne s'agit pas d'un modèle classique de loi sur la responsabilité des multinationales au sens des Principes directeurs de l'ONU, ce mécanisme se révèle efficace dans la pratique. Un projet de loi qui pourrait renforcer la législation actuelle est en outre en cours d'examen au parlement.

GRANDE-BRETAGNE, FRANCE, ITALIE, ALLEMAGNE, PAYS-BAS, NORVÈGE :
Pays où il existe déjà une loi sur la responsabilité des entreprises et/ou des procédures judiciaires en cours contre des entreprises.

BELGIQUE, AUTRICHE, LUXEMBOURG, IRLANDE, ESPAGNE :
Pays où un processus politique est en cours dans le but d'introduire une loi sur la responsabilité des entreprises.

AUTRES PAYS DE L'UE :
La future loi européenne sur la responsabilité des entreprises s'appliquera dans tous les pays de l'UE.



**Coalition pour
des multinationales responsables**

Monbijoustr. 31
Case postale, 3001 Berne

031 390 93 36
info@responsabilite-multinationales.ch
www.responsabilite-multinationales.ch